

## COMMUNIQUE

Mesdames, Messieurs,

Depuis le 30 Juin, nous sommes entrés dans la Phase 4 du déconfinement. Dorénavant la pratique AVEC contact en INTERIEUR est autorisée.

➤ POUR LES MINEURS COMME POUR LES MAJEURS :

Critères de reprise	Phase 4 A compter du 1 <sup>er</sup> Juillet
<b>EN EXTERIEUR</b>	
Type de pratique	<b>PRATIQUE AVEC CONTACT EN INTERIEUR COMME EN EXTERIEUR</b>
Distanciation physique	/
<b>Dans l'espace public</b>	
Nombre total de participants (Pratiquants et encadrants)	Plus de limitation du nombre de pratiquants
<b>Dans les ERP de Plein Air</b>	
Nombre total de participants	<b>PAS DE LIMITATION</b>
<b>EN INTERIEUR</b>	
Espace clos et couvert	
Type de pratique	<b>Reprise de la pratique AVEC CONTACT</b>
Distanciation physique	NEANT
Nombre de pratiquants	100 % de l'effectif de l'ERP
<b>COUVRE-FEU</b>	Plus de couvre-feu

Attention, certaines mesures sanitaires sont encore en vigueur, donc pensez à garder les bons gestes :

Le port du masque



Obligatoire en intérieur pour toutes personnes dès 11 ans et conseillé à partir de 6 ans en tout lieu et en toute circonstance (en dehors du temps de pratique où il reste conseillé).

Le lavage des mains





Se laver les mains très régulièrement

Le lavage des mains avec du savon ou du gel hydro-alcoolique doivent être réalisés a minima :

- A l'arrivée dans l'établissement et/ou au début de chaque séance
- Avant la reprise de séance lorsque le pratiquant a du sortir
- A la fin de la séance et/ou à la sortie de l'établissement

## ↳ Les règles d'hygiène

	Les vestiaires collectifs sont interdits sauf dérogation (article 44 du décret du 29 Octobre 2020). Les pratiquants ramènent leurs effets personnels (tenue, serviette de toilette, mouchoirs ....). Les échanges d'effets personnels sont interdits .
	Les fontaines à eau, distributeurs automatiques d'aliments et de boissons sont interdits. Les pratiquants doivent ramener leur gourde ou bouteille et ne doivent en aucun cas la partager.
	Aérer les locaux le plus souvent possible. Privilégier une ventilation de la pièce par deux points distincts lorsque cela est possible. Les ventilations manuelle ou mécanique doivent être en bon état de fonctionnement.

↳ Penser à désigner un référent COVID en charge de la mise en œuvre des protocoles sanitaires. Il devra notamment tenir un registre dans lequel figure la liste de toutes les personnes présentes à chaque cours (nom-prénom – téléphone – mail) et la conserver durant 14 jours ou vous pouvez générer un QR CODE sur le site dédié QR Code Tous Anti Covid.

**Pensez à consulter le site de votre Préfecture et de votre municipalité au cas où des mesures particulières auraient été prises.** Pour l'aïkido, vous pourrez vous rapprocher du président de votre CID, délégation ou ligue.

**Vous retrouverez l'ensemble des mesures gouvernementales ainsi que les recommandations de la commission santé sur le site fédéral <https://www.ffabaikido.fr/fr/>**

Je vous souhaite un bel été.

Michel GILLET  
Président Fédéral



## RECOMMANDATIONS MEDICALES POUR LA REPRISE

Avec cette dernière phase de déconfinement, l'envie de reprendre la pratique est grande, cependant nous vous rappelons quelques attitudes de bon sens à ne pas oublier :

- ↳ A l'instar des recommandations gouvernementales, nous suscitons chacun de se faire vacciner si ce n'est pas encore le cas. Toutefois, cette décision étant un choix personnel, elle ne peut conditionner l'accès à la pratique.
- ↳ À choisir entre une pratique en extérieur ou en intérieur, nous conseillons encore de pratiquer les armes en extérieur si la météo le permet.
- ↳ Venir si possible en keikogi afin de limiter les risques de contamination lors de l'habillage en groupe avant le cours.  
Le masque doit être correctement porté, de l'arrivée sur le lieu du cours au départ du pratiquant. Il n'est pas obligatoire mais conseillé durant le temps de pratique.  
Chacun devra se passer les mains à la solution hydro-alcoolique.  
Nous nous devons de rester disciplinés sur ce type de mesures.
- ↳ En cas de pratique en salle, il est primordial de ventiler le lieu de pratique le plus largement possible et le plus longtemps possible.
- ↳ Un pratiquant ne doit pas venir en cours s'il a été en contact avec un malade Covid dans la semaine précédente ou bien entendu s'il a des symptômes évocateurs de la maladie (fatigue intense inhabituelle, fièvre > 37°8C, toux, perte d'odorat, diarrhées etc...).
- ↳ Nous vous conseillons de garder le même partenaire pendant toute la durée du cours.

Nous souhaitons ardemment considérer cette dernière vague épidémique comme la dernière. Pour cela, nous devons tous faire nôtre *shisei* mais aussi *zanshin*.

Pour la Commission Santé  
Mathias RETORET  
Médecin fédéral